

Extrait de délibération

Comité syndical 6 mai 2024 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt -quatre le six mai à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Mme TAVERNEAU Danielle a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 30 avril 2024
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 19 titulaires, 2 suppléants
Absents, excusés : 12 titulaires, 29 suppléants
Votants : 21

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés	Absents	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais -Val du Thouet	BIRONNEAU Pascal, CHABAUTY Gérard, FOUILLET Olivier	NOLOT Monique			
Parthenay-Gâtine	AYRAULT Bérengère, BACLE Jérôme, BRESCIA Nathalie, BOUCHER Hervé-Loïc, CUBAUD Olivier, CHAUSSONEAUX Jean-Paul, CHEVALIER Éric, CLEMENT Guillaume, DIEUMEGARD Claude, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude,	BERGEON Patrice, PARNAUDEAU Guillaume, GILBERT Véronique,		ROY Michel	
Val de Gâtine	BARANGER Johann, CHAUSSERAY Francine, SAUZE Magalie, TAVERNEAU Danielle, RIMBEAU Jean-Pierre	ATTOU Yves, BIRE Ludovic, MICOU Corinne, FRADIN Jacques,	BAILLY Christiane, JEANNOT Philippe, LIBNER Jérôme, OLIVIER Pascal,	AUDEBERT Claude	

Stratégie tourisme durable - charte de tourisme durable adaptée au territoire : choix de cabinet chargé d'accompagner l'élaboration et la mise en œuvre de la charte

La commission tourisme construit sa stratégie de tourisme durable en cohérence avec les valeurs et les ambitions portées par le projet de Parc naturel régional et en adéquation avec les volontés exprimées par les prestataires touristiques du territoire. Ceci est essentiel et nécessaire pour préserver les ressources du territoire, répondre aux bouleversements climatiques et écologiques ainsi qu'aux évolutions des besoins et des demandes des clientèles.

Cette stratégie de tourisme durable a été retenue au titre des crédits FNADT dans le cadre du plan national de reconquête et de transformation du tourisme intitulé « Destination France », ainsi qu'à l'Appel à Projets régional « Accompagnement aux Changements des territoires Touristiques » (ACTT).

L'un des volets de ce dossier porte sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une charte de tourisme durable. Cette charte doit se construire de façon concertée avec les acteurs touristiques afin de les engager vers des démarches RSE, comme prémices de la marque Valeurs Parc naturel régional. Cette démarche doit permettre de faire de la Gâtine une éco-destination reconnue.

Un cabinet extérieur est sollicité pour accompagner la réflexion du territoire sur la définition du contenu de cette charte et définir des actions et outils permettant d'engager les prestataires sur des notions telles que la gestion de leur consommation énergétique, de la ressource en eau, des déchets, la connaissance et la valorisation de la biodiversité présente sur leur activité, la connaissance de leur territoire, l'accessibilité à tous les publics, l'approvisionnement en circuit court, la sensibilisation des publics et la valorisation de la démarche.

Objectifs stratégiques de l'accompagnement :

- Comprendre les enjeux du tourisme durable et clarifier les différentes notions.
- Réaliser un état des lieux des principales actions et offres du territoire en matière de tourisme durable.
- Mobiliser les acteurs autour d'une stratégie de territoire commune.
- Définir le contenu et les actions de la charte de territoire.
- Engager les acteurs touristiques dans une gestion responsable et durable de leurs activités.
- Définir une méthodologie d'amélioration continue et d'accompagnement des prestataires.
- Valoriser la Gâtine comme éco-destination engagée dans la préservation de ses ressources.

Cet accompagnement s'inscrit dans une enveloppe budgétaire de 22 500 € TTC et est prévu sur une durée de 18 à 24 mois.

4 offres ont été reçues et analysées suite à la consultation du 18 mars 2024 de la commission tourisme.

4 critères ont été définis pour identifier la meilleure offre, à savoir :

- Le prix (10 %),
- Les références et l'expérience du consultant (dont expériences similaires) (20%),
- La précision du contenu de l'offre et des moyens proposés (dont rétroplanning) (30%),
- La pertinence de la méthodologie envisagée (40%).

A la vue de ces critères, les offres reçues ont obtenu les notes suivantes :

	Note sur un total de 100 % (note /20)	Classement
ID TOURISME et ECHO TERRA (Guillaume Cromer et Caroline Mignon)	90 % (18/20)	2
BETTERFLY TOURISM (Hubert Vendeville)	65 % (13/20)	4
COLIBRI TOURISME (Nathalie Blivet et Stéphane Legrand)	95 % (19/20)	1
FRANCOIS TOURISME CONSULTANT (FTC) (Guillaume Béreau)	85 % (15/20)	3

Au regard de l'analyse des offres réceptionnées, la commission tourisme souhaite retenir l'offre de Colibri Tourisme qui est la réponse la plus adaptée aux besoins du territoire pour mener à bien ce projet. Cette offre comprend un accompagnement pour un total de 18 900 € TTC ainsi qu'une option « rédaction d'un guide de bonnes pratiques » d'un montant de 4 200 € TTC, soit un total de 23 100 € TTC.

Le Comité syndical :

- Valide le choix de la commission tourisme
- Autorise le Président à signer la proposition de Colibri Tourisme et tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette prestation et à régler les dépenses correspondantes.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD

Certifiée exécutoire par transmission et publication